

BONNES PRATIQUES

UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR LE CSE DE LA BANQUE POPULAIRE GRAND-OUEST

Suite à un audit, le CSE Banque Populaire du Grand-Ouest a complètement revu sa communication. Son nouveau site internet est en phase avec les pratiques actuelles des internautes. Il est complété par une application mobile en évolution permanente pour faciliter les commandes et les paiements.

Ainsi ce CSE est sans doute le premier à proposer aux agents une commande en direct de chèques ANCV dématérialisés.

Et ça marche, les commandes ont bondi ! Mais il est toujours possible de commander et d'encaisser des chèques vacances papier : c'est le salarié qui choisit le format qui lui convient le mieux.

En 2024, 65% des salariés ont fait le choix du Connect, 35% pour le papier. En outre, le CSE affirme également son opposition à la mise en place des cartes de paiement (vacances, loisirs etc.)

« Le CSE BPGO est attaché aux valeurs véhiculées par l'ANCV. Créé il y a plus de 40 ans, il favorise le départ en vacances du plus grand nombre. Les programmes d'actions sociales réalisés sont des valeurs communes. » En résumé, le CSE BPGO soutient une démarche solidaire qui favorise l'accès aux vacances pour tous, en s'adaptant aux goûts du jour !

VIE DE L'ASSOCIATION

Et si on mutualisait les séjours ?

Lors de l'AG de Destination Partage, le CSE de Fidal est intervenu pour évoquer les difficultés croissantes à remplir un autocar pour les séjours proposés. Largement partagée par les autres participants, cette difficulté a fait naître une idée de mutualisation : Destination Partage pourrait relayer des propositions de séjour sur son

site et par tout autre moyen afin de mutualiser les offres de ses adhérents ! Ainsi, l'association va faire évoluer son site web afin de proposer un espace collaboratif dans lequel faire figurer des offres (séjours, accès patrimoine, proposition de GIR etc.). Affaire à suivre !

DROIT DES FEMMES

Vacances pour toutes les femmes !

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le collectif **Vacances, ensemble faisons vivre la solidarité** a organisé un événement en ligne d'une importance particulière : un webinaire dédié au thème "Des vacances pour toutes les femmes".

Au cours de ce webinaire, des femmes accompagnées par nos organismes ont pris la parole pour partager leurs histoires, leurs expériences de vacances et les transformations que celles-ci ont suscitées dans leur vie.

ALERTE

ATTENTION À LA FRAUDE !

Le CSE d'Orange Grand Sud-Est alerte sur les conséquences d'une augmentation significative des tentatives de fraudes aux activités sociales et culturelles par les salariés. Il a adressé un message aux 6 600 ouvriers pour les informer des mesures préventives et punitives qui allaient s'appliquer pour contrer le nombre grandissant des salariés qui cherchent à frauder en considérant avoir un droit de tirage sur le budget de ces activités.

AUTOMNE 2024

DESTINATION PARTAGE

PARTIR TOUS
PARTIR MIEUX

Une union de CSE et d'associations pour réfléchir et agir autour des politiques vacances www.destinationpartage.fr

UTILITÉ SOCIALE : MENACE SUR LES CSE

Des dérives dans l'utilisation des budgets liés aux activités sociales et culturelles éloignent les CSE de leur vocation de départ : faciliter les départs en vacances pour tous et toutes. Des pratiques qui menacent l'exonération des cotisations sociales dont bénéficient les CSE. Explications.

Les Comités sociaux et économiques (CSE) jouent un rôle essentiel dans le quotidien des salariés depuis leur création après-guerre. En effet, ils ont vocation à favoriser l'amélioration des conditions de travail mais aussi le bien-être des employés et la cohésion d'équipe, à travers des activités sociales, culturelles et sportives.

Vecteurs de dialogue social, ils permettent aux salariés de s'exprimer et de participer à la vie de l'entreprise. Ils rééquilibrent également l'inégalité sociale en facilitant l'accès aux vacances pour tous, dans une logique de solidarité.

Mais ces dernières années, les organisations syndicales nationales n'ont pas toujours pris la mesure des enjeux liés aux activités socioculturelles des CSE. Cette absence de communication sur les valeurs a conduit à des dérives dans l'utilisation des budgets des CSE, qui répondent de plus en plus aux désirs consuméristes des salariés à travers des remboursements d'activités de loisirs.

Les échanges avec les CSE de Destination Partage confirment cette tendance : plus de 2 CSE adhérents sur 5, enregistrent depuis ces 4 dernières années des pressions de plus en plus

fortes de salariés de leur entreprise pour récupérer un « dû », sous forme de paiement, de remboursement, de cartes cadeaux. Salariés, parfois avec des revenus supérieurs, qui ne se signalaient pas auprès du comité auparavant. Le CSE serait-il devenu une « banque » amenée à faire de la redistribution ?

Attention aux cartes !

Par ailleurs, des prestataires privés, à l'approche commerciale agressive, ont envahi le marché des activités de loisirs, au détriment des organismes de séjours sociaux et solidaires, qui ont,



DESTINATION  PARTAGE

30 rue Pierre Bresseur 77100 Meaux
Tél. : 01 60 54 21 46 Fax : 01 64 76 34 25

Site : www.destinationpartage.fr
Mail : contact@destinationpartage.fr
Réalisation du bulletin : agence Elma

en partenariat avec





numérique aux offres. Mais les CSE doivent être extrêmement vigilants sur les conditions d'attribution et d'utilisation des dotations versées via ces cartes. Car,

eux, pour mission d'accompagner les salariés en difficulté. Les CSE cèdent ainsi aux cartes telles que Vaziva, Ma Carte Vacances, Up One, Yeati etc., proposées comme la poule aux œufs d'or.

« Il est regrettable que des CSE abandonnent les voyages de groupes, préférant mettre leur budget dans des cartes pré-payées pour les salariés. C'est un abandon de la politique sociale des vacances », estime Myriam Ruchon, directrice générale de Routes du Monde ATC (voir interview page 3).

En outre, une enquête de l'Institut de Recherches économiques et sociales (IRES) parue fin 2020 explique que la dématérialisation des échanges via le numérique affaiblit les relations entre élus et salariés et favorise, in fine, l'instauration « d'un comportement de consommateur », surtout en cas de sous-traitance très forte, qui transforme les activités sociales et culturelles en « boutique en ligne ». Les salariés considèrent de plus en plus ces activités subventionnées par les CSE comme un moyen d'améliorer leur pouvoir d'achat, vision renforcée par l'argumentaire de certains DRH qui présentent ces prestations comme des compléments de rémunération lors des embauches.

Risque vis-à-vis de l'Urssaf

Il faut dire que depuis 2020 les prix ont augmenté de près de 25 % dans les parcs de loisirs, et de 26 % pour les nuits d'hôtels : on peut comprendre l'attente des salariés vis-à-vis de ces aides aux loisirs. Il ne s'agit pas non plus d'être sourd au besoin d'un accès simple et

questions éthiques qu'elles soulèvent, ces cartes présentent aussi le risque de mettre les CSE en défaut vis-à-vis de l'Urssaf. En effet, l'Urssaf tolère une exonération de cotisations sociales des CSE au nom de l'utilité sociale (Instruction ministérielle du 17 avril 1985). Sans cette utilité sociale, l'exonération pourrait être supprimée.

Pour faire entrer dans le champ de la tolérance ministérielle, une carte nominative prépayée pour un montant déterminé, remise gratuitement à chaque salarié et lui permettant de régler ses dépenses de vacances (hébergement, voyages, transport, loisirs sportifs, culture et découverte notamment), le CSE ou l'employeur doivent être en mesure de produire les justificatifs établissant la réalité des dépenses engagées (factures, reçus, contrats de location, billets de transport etc.).

Dans le cas des participations favorisant le départ en vacances de la famille ou des enfants seuls, il convient de rappeler que :

- **l'aide financière du comité doit être personnalisée et nominative**
- **son montant ne doit pas excéder les sommes réellement avancées par le salarié bénéficiaire**
- **les dépenses engagées par le salarié doivent être justifiées (notes de séjours, factures...)**

Les chèques-vacances à privilégier

Enfin, rappelons que le régime social de faveur applicable au dispositif des chèques-vacances ne vise que les chèques-vacances émis et gérés par l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV) et n'a pas vocation à être étendu à d'autres dispositifs de financement des vacances des salariés proposés par d'autres prestataires. Comme l'explique Cécile Ferret, de l'ANCV, il y a un besoin d'accompagnement des CSE sur ces questions :

« Avec les nouveaux élus, il nous faut reprendre les bases, leur expliquer les règles concernant les activités sociales et culturelles et les Urssaf, avant de pouvoir détailler une offre. » Une offre désormais déclinée, en plus des titres papier, en mode numérique avec les chèques-vacances Connect, plus pratiques à utiliser pour les salariés grâce à une application. Mais, pour éviter que cette facilité numérique ne coupe les CSE de leurs ayants-droits, « il faut maintenir le contact, proposer des événements pour informer les salariés sur l'offre et le fonctionnement de l'application », estime Cécile Ferret. Il s'agit avant tout d'un outil pour gérer l'accès aux vacances, loisirs et culture.

Pour mettre en place une politique vacances efficiente, les CSE doivent donc se concentrer sur l'objectif originel : permettre aux salariés avec les revenus les plus faibles de partir en vacances. Ce qui suppose donc d'influencer les comportements en allant au-devant des salariés, pas de répondre à la demande des plus favorisés. Pour ce faire, le chèque vacances distribué avec épargne du salarié sur plusieurs mois est une solution à privilégier, tout comme l'attribution d'aides financières en fonction du quotient familial. En équilibrant ces actions financières avec des initiatives qui renforcent le lien social au sein des entreprises, afin de maintenir leur mission d'utilité sociale. ■

RENCONTRE

UNE AGENCE DE VOYAGE ÉTHIQUE

Myriam Ruchon est directrice générale de Routes du Monde ATC, association qui organise depuis 90 ans des activités de loisirs et des vacances. Un prestataire éthique et solide pour les CSE. Interview.

Quelle est l'origine de Routes du monde ATC ?

C'est une association créée en 1933, pendant le Front populaire, par des cheminots. ATC signifie Association Touristique des Cheminots. Mais depuis 40 ans, elle est ouverte à tous et toutes.

Nous sommes une agence de voyage et de tourisme professionnelle et agréée, sous statut associatif, donc dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Nous employons 40 ETP, et l'été, nous montons à 90 ETP, car nous embauchons des saisonniers dans nos établissements. Nous nous adressons aux particuliers, principalement des familles, et aux groupes, en particulier les groupes de CSE.

Vous possédez donc des hébergements de vacances ?

Oui, une dizaine d'adresses en France. Des campings en bord de mer à Oléron, Arcachon, au lac d'Annecy, des villages vacances dans les Alpes, les Pyrénées, et des gîtes ruraux.

En quoi consiste votre activité d'agence de voyages ?

Nous sommes producteurs de séjours, et non juste revendeurs comme la majorité des agences. C'est-à-dire que nous concevons nos propres séjours, ouverts à tous ou sur mesure. Avec Routes du Monde, il n'y a pas 10 intermédiaires différents à rémunérer, nous gérons tout, même les billets d'avion.

En effet, nous possédons l'agrément lata, le système international d'émission des billets d'avion pour le compte



Routes du Monde ATC possède une dizaine d'établissements en bord de mer et à la montagne.

des compagnies, ce qui nous permet d'émettre nous-mêmes des billets. Un atout car cela nous donne l'indépendance dans le choix des prestations aériennes !

Comment vous adaptez-vous à la transition écologique ?

On amène nos vacanciers à redécouvrir la France et nous proposons également des voyages en Europe en train, par exemple pour un séjour à Berlin, Amsterdam ou Madrid. Mais cela reste difficile de négocier des tarifs avec la SnCF. Nous favorisons aussi les circuits courts alimentaires dans les villages de vacances et payons une compensation carbone pour les voyages en avion (Planète Urgence).

Que proposez-vous aux CSE ?

Nous leur fournissons des séjours sur mesure. Dernièrement, on nous a demandé un voyage de 10 jours au

Pérou pour 30 personnes en 2025. Ou encore un court séjour à Amsterdam pendant la fête des tulipes, ou un marché de Noël à Budapest. Dès lors qu'ils sont subventionnés par les CSE, ces voyages affichent complets !

En quoi êtes-vous différent d'un autre prestataire ?

Nous sommes une association : acheter nos services, c'est un acte de solidarité et de démarche collective puisqu'on ne rémunère pas des actionnaires. Les bénéficiaires sont réinvestis pour garder un patrimoine de qualité. Nous garantissons également une mixité des vacanciers accueillis, grâce à une politique tarifaire différenciée selon les revenus des ayants-droits. Enfin, nous sommes une agence à taille humaine, avec un interlocuteur unique pour le CSE, interlocuteur qui connaît ses besoins, pourra se déplacer pour expliquer et optimiser les réponses. ■